

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 25 Octobre.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes. 58,666 89

Souscriptions recueillies par l'intermédiaire de M. Henri Richard, délégué du comité pour l'étranger..... 189 84

Liste des souscriptions centralisées à Batavia (Ile de Java) par M. Lafont, commandant des paquebots..... 92 50

Liste des souscriptions recueillies à Pondichéry (Inde-Française) adressée par M. E. Adam, inspecteur de la marine..... 204 »

Liste des souscriptions de Cayenne (Guyane) adressée par M. Marchand, chef de l'imprimerie du gouvernement..... 86 62

Liste des souscriptions recueillies à Singapour (presqu'île de Malacca) adressée par M. Théodore Meyer, consul de France..... 90 »

Total de la publication..... 59,329 85

SÉNAT

Séance du 23 octobre 1883.

M. Méline dépose le projet de loi sur les associations.

M. Raynal dépose un projet tendant à l'approbation des conventions passées avec les compagnies de chemins de fer.

Le Sénat fixe l'ordre du jour de la séance de jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 octobre 1883.

Le président donne lecture du décret d'ouverture de la session extraordinaire de 1883.

On procède au tirage au sort des bureaux.

Le ministre de l'intérieur demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi municipale.

M. Nadaud rappelle les projets sur les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite, pour les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. Ces projets sont déposés depuis 3 ans, le projet sur les logements insalubres.

M. Jules Ferry répondant à une demande de M. Cunéo d'Ornano déclare que le gouvernement autant qu'il sera possible demandera au Sénat de voter la loi municipale avant la fin de l'année.

La loi municipale est mise à l'ordre du jour et après elle la loi sur les inhumations.

La proposition relative aux sociétés de secours mutuels vient en troisième rang.

M. Baudry-d'Asson demande à la Chambre de siéger tous les jours de la semaine le mercredi étant réservé à la discussion des interpellations auxquelles doit donner lieu la conduite inqualifiable du gouvernement (exclamations).

Cette proposition est repoussée.

M. Tirard dépose le projet de modification du budget de 1884.

M. Peyron dépose le projet relatif aux récompenses à décerner à l'occasion des affaires du Tonkin et de Madagascar.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

Informations

LA COMMISSION DU BUDGET

La dernière séance de la commission du budget n'a pas duré moins de trois heures et demie, et a abouti au rejet du système proposé par M. Tirard.

Tout d'abord, M. Héralut a fourni des explications sur le budget extraordinaire et les travaux publics.

M. Ribot a combattu le système d'évaluation adopté par M. Tirard et soutenu qu'en n'abandon-

nant qu'en partie le système de majoration de M. Léon Say, M. Tirard a été amené à des évaluations exagérées, qui amèneront un déficit sur l'exercice 1884. Pour rétablir l'équilibre du budget, il sera nécessaire de recourir au crédit public.

M. Ribot s'est élevé contre le budget extraordinaire, qu'il faudra, d'après lui, arriver à supprimer en quelques années.

Insistant sur la situation du Trésor, M. Ribot a émis l'avis que, pour arriver à supprimer le budget extraordinaire, il faudra :

- 1^o Éteindre le compte de liquidation ;
- 2^o Vendre le réseau des chemins de fer de l'Etat ;
- 3^o Restreindre le nombre des fonctionnaires.

Si l'on fait appel au crédit public, M. Ribot préconise les bons sexennaires. Il ajoute que la vente du réseau de l'Etat, débarrasserait le budget des 60 millions de travaux annuels que coûte ce réseau.

M. Margaine appuie M. Ribot en ce qui concerne le compte de liquidation de la guerre.

M. Rousseau soutient la nécessité d'un budget extraordinaire pour les travaux publics.

M. Sarrien demande qu'on propose un système irréprochable d'évaluation des recettes.

M. Rouvier pense que le système d'évaluation de M. Tirard est défectueux et dissimule mal un déficit réel.

Comme remède, il propose d'adopter le système d'évaluation employé en Angleterre, c'est-à-dire de se baser pour les recettes sur les recettes effectuées pendant les douze premiers mois, soit d'octobre 1882 à octobre 1883.

Pour combler le déficit qui résultera alors de l'écart entre ces ressources et les dépenses prévues pour 1884, M. Rouvier a indiqué la suppression de tout ou partie des 105 millions affectés à l'amortissement et à la consolidation de la quotité de rentes correspondante.

La première partie de la proposition de M. Rouvier a été adoptée à l'unanimité de la commission, moins deux ou trois abstentions.

La commission a transmis ces décisions au ministre des finances, en l'invitant à se rendre dans son sein, pour qu'il lui soumette les voies et moyens par lesquels il compte pouvoir faire face au déficit provenant de ce nouveau mode d'évaluation.

M. Rouvier a été nommé rapporteur. Il a obtenu 17 voix contre 3 données à M. Ribot, qui d'ailleurs

avait déclaré d'avance ne poser en aucune façon sa candidature.

Aujourd'hui, la commission entendra le ministre des finances.

* * *

La commission du budget s'est réunie mardi, à l'issue de la séance de la Chambre, sous la présidence de M. Sadi-Carnot.

Conformément au désir exprimé la veille par la commission, M. Tirard est venu lui faire connaître le chiffre du rendement des impôts pendant les douze derniers mois. La note écrite que le ministre des finances a remise à la commission porte sur les recettes effectuées d'octobre 1882 à octobre 1883. M. Tirard a déclaré ensuite qu'il maintenait son système d'évaluations et ne consentirait jamais à la réduction de la somme affectée à l'amortissement.

Après cette déclaration très courte et très nette, le ministre s'est retiré.

M. Rouvier a, alors, proposé de faire porter sur le chapitre V l'économie de 50 millions qui, d'après le rendement des douze derniers mois, serait nécessaire pour équilibrer le budget.

M. Ribot a combattu ce système, affirmant que si l'on touchait à l'amortissement, on en arriverait bientôt à le supprimer entièrement. Suivant lui, les économies rendues nécessaires par la décision prise lundi par la commission doivent porter sur les dépenses des différents ministères.

La commission a décidé de faire porter l'économie de 50 millions sur l'amortissement.

Le chapitre V, qui était primitivement de 105 millions, se trouve donc réduit à 55. Ce vote a été émis par 16 voix contre 10.

M. Charles Ferry a enfin demandé que certains crédits relatifs aux travaux publics fussent reportés du budget extraordinaire au budget ordinaire.

Avant de prendre une résolution à cet égard, la commission a décidé qu'elle entendrait, demain, le ministre des travaux publics.

— A la suite des résolutions de la Commission du budget, on considère, au Palais-Bourbon et dans les cercles parlementaires, la retraite de M. Tirard comme certaine.

— Le ministre de l'instruction publique vient de décider que toutes les bourses accordées dans les lycées et collèges du gouvernement seront désormais

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(13)

L'IDOLE

— Oh ! demanda-t-il, avez-vous donc de ces longues pensées qui se cachent ?

Maxence de Briey n'était plus à mille lieues de l'esprit du père. Et le baron sentait à son angoisse que le jeune homme se trouvait plus près peut-être encore de l'esprit de sa fille que du sien. Aussi regarda-t-il fixement Martin Bataille, qui, juché sur le siège auprès du cocher, s'était retourné et avait tout entendu. Martin se mit à parler mentalement à lui-même, et le baron devina ses paroles au mouvement de ses vieilles lèvres.

Le garde se disait :

— Qui peut connaître les femmes ?

Quand à Myriam, elle n'avait pas répondu et souriait.

— Je suis ravi, reprit le baron d'un ton fort sec, que vous n'avez point accepté ma proposition avec trop d'empressement, ma chère enfant, car je ne me serais pas aisément décidé moi-même à y donner suite.

Le sourire de Myriam ne s'effaça pas :

— Père, c'était donc pour me tenter dit-elle. Je m'en doutais bien !

Cette saillie n'était pas faite pour chasser du

visage de M. de Kernovenoy l'air d'humeur qui venait de s'y répandre. Il aurait sans doute répliqué, mais il n'eut pas le loisir.

Martin Bataille, sur le siège poussa un cri vraiment sauvage. Myriam, accoutumée aux façons bizarres du vieil homme, au lieu de prendre peur, se mit heureusement à éclater de rire :

— Pourquoi fais-tu le loup, Martin ? demanda-t-elle.

Le garde, sans répondre, sauta sur le chemin. Mademoiselle de Kernovenoy au même instant, et par un mouvement involontaire, se rejetait en arrière sur les coussins de la calèche.

Le baron se trouva debout.

Martin Bataille s'était mis en travers de la route, attendant d'un air menaçant un cavalier qui, venant du côté opposé, croisa la calèche. Il était fortement assis sur une jument grise, de louage, qui ne pouvait passer seulement pour une bête à deux fins, mais plutôt à trois, et qui eût préféré visiblement le troisième, c'est-à-dire la charrue, parce qu'en fendant la terre on tire et on peine, mais on ne trotte point. Sur cette lourde machine vivante, le cavalier s'avancait pourtant aussi fièrement que s'il eût été monté sur quelque perle à quatre pieds, sortant des écuries d'un khalife. En passant devant la calèche, il ôta fort galamment son chapeau.

— Myriam, demanda M. de Kernovenoy, est-ce que vous connaissez ce personnage ?

— Je crois le reconnaître, répondit la jeune fille entièrement remise de son émotion. C'est un des promeneurs de Genève... Je n'ai jamais su son nom.

Rien de plus vraisemblable. Seulement elle

avait pu voir le commandant Humbert, — car c'était lui, — sans cesse en compagnie de M. de Briey, et le baron Hector était sûr que, tout à l'heure, elle venait de pâlir. Cette flatteuse et subite pâleur n'était pas apparemment en l'honneur d'un vieil officier en retraite.

— Fort bien ! dit-il les dents serrées, les mains crispées. Martin règlera ce compte.

Et s'adressant au cocher :

— Que fais-tu donc, maladroit ? Marche ! lui cria-t-il. T'ai-je commandé de t'arrêter ?

Martin Bataille, cependant, avait rejoint le cavalier. Il prit le cheval à la bride :

— Vous, dit-il avec sa mine sombre, d'où venez-vous ?

— Vous êtes bien curieux, mon camarade, répliqua le commandant avec le plus grand calme. Je ne vous connais pas, et j'ai peine à croire que vous voyagiez en livrée sur le siège d'une calèche pour en descendre à propos et détrousser les passants.

— Détrousser ?... Comment dites-vous cela ? s'écria le garde furieux et désappointé. Me prenez-vous donc pour un voleur ?

— Ma foi, si vous ne me demandez pas tout à fait la bourse ou la vie, vos exigences ne sont guère plus raisonnables. Je pense que la route appartient à tout le monde. Au demeurant, que me voulez-vous ?

Martin balbutia et lâcha la bride. Il comprenait bien qu'il avait fait une chose irréfléchie, en s'élançant à la tête du cheval.

— Je suis dans mon pays, dit-il...

— Et savez-vous si ce n'est pas aussi le mien ? interrompit le commandant. Tenez, l'ami, j'ai

peur que vous n'avez pas la tête bien saine. Rentrez chez vous, buvez frais et mettez-vous au lit.

Puis il pressa si vigoureusement du talon sa monture bretonne, que cette masse grise, pendant un moment, se trouva presque des ailes et trotta pour tout de bon l'espace au moins de cent pas. Martin Bataille, relevant la tête, vit à droite, à cette distance, le cavalier qui s'éloignait ; la calèche, à gauche, allait être bientôt hors de vue.

— Mettez donc tout votre cœur à prendre le parti des matres ! grommela le vieillard. On m'a joliment planté là. Kernovenoy est encore à plus de six lieues. Je les ferai donc à pied !

Cette nécessité aurait paru plus sérieusement redoutable à un citadin qu'au rude forestier ; il leva les épaules et se résigna tout de suite ; mais, en marchant, il grommelait encore :

— Qu'aurais-je dit de plus à ce diable d'homme ? De quel droit lui barrer les chemins ?

Tout en raisonnant, il vint à penser que son maître et lui avaient pris trop tôt ombrage, et que le vieil officier pouvait se trouver dans la province sans le jeune homme ; ils n'étaient pas enfin attelés ensemble. Le hasard seul avait bien pu mettre le commandant sur le passage de la calèche.

Martin se trompait. Cette rencontre entraînait dans le plan général du commandant, qui consistait à « précipiter les choses ». Le baron Hector, lui, ne s'y méprenait point : — Ils n'ont pas abandonné la partie ! se disait-il. Ceci, c'est encore la gageure, c'est encore le défi !

Une pensée atroce, parce qu'il ressentit, en même temps qu'elle lui vint, la honte et le sup-

publiées dans un journal spécial de l'instruction publique, avec mention des titres qui auront donné droit à cette faveur soit par les services ou par la position de fortune des parents des titulaires.

— Le gouvernement, sur la proposition du gouverneur général civil de l'Algérie, vient de décider l'ouverture d'une enquête pour la création de deux départements nouveaux, subdivisant ceux d'Alger et de Constantine, dont l'étendue est trop considérable. Les futures préfectures seraient Orléansville et Séfif.

— Chaque jour arrive de nouvelles plaintes, soit au ministère de l'intérieur ou à la préfecture de police, contre la tolérance laissée aux crieurs de journaux, qui en abusent pour vendre des feuilles ordurières et scandaleuses pour la morale publique. Nous croyons savoir que dans quelques jours un arrêté du préfet de police mettra ordre à ce fâcheux état de choses.

— La première question dont le général Campenon s'est occupé, à son entrée au ministère de la guerre, est la réduction de l'effectif en Tunisie.

Il a été décidé que le corps d'occupation, comprenant vingt-huit mille hommes de toutes armes, sera réduit, à partir du 1^{er} janvier prochain, à dix-neuf mille hommes, et le général compte encore réduire par la suite cet effectif à quinze mille hommes.

— D'accord avec le ministre de la marine, M. Félix Faure prépare un projet de loi relatif à l'organisation de l'armée coloniale.

Ce projet ne diffère pas sensiblement de celui de M. le baron Reille, mais il fait, dans les corps à organiser, une place plus large à l'élément indigène.

— Une dépêche de Vienne nous apprend que le célèbre château des princes de Czartoryski à Sienawa, a été presque entièrement détruit, avant-hier par un incendie.

Il contenait une galerie de tableaux merveilleux qui est en partie brûlée. Quant au cabinet d'antiquités, fameux dans les catalogues des chefs-d'œuvre de l'art ancien, et aux archives, où l'histoire de la Pologne avait puisé de précieux documents, il n'en reste à peu près rien.

— Les journaux étrangers commentent avec beaucoup de sympathie la visite du roi et de la reine des Belges au roi et à la reine des Pays-Bas, visite qu'ils considèrent comme un des faits les plus remarquables de notre époque, en ce sens que cette « fête de réconciliation » scelle aujourd'hui la paix et l'amitié entre deux nations, qui se combattaient il y a cinquante ans et semblaient s'être juré une haine mortelle.

Revue des Journaux

Le Parlement :

C'est mardi qu'a commencé la session extraordinaire des Chambres. Rien ne serait plus facile que d'en déterminer d'avance l'emploi, si le souci des véritables intérêts du pays tenait la première place dans l'esprit des sénateurs et des députés. Deux mois seulement nous séparent des vacances du jour de l'an, et certes le travail parlementaire qui s'impose est plus que suffisant pour remplir cet intervalle de huit ou neuf semaines. Il appartient au cabinet et à la majorité d'empêcher que la session qui commence ne soit gâchée. Un pareil avortement serait fait pour réjouir l'extrême-gauche et la droite.

plice de l'avoir conçue, une pensée vraiment laide et mauvaise le poursuivait : Si Myriam était informée de la présence, dans le pays, de cet insolent Humbert et de M. de Briey ! Si elle avait, à Genève, trompé la garde de Martin, et si elle avait eu avec Maxence des intelligences cachées !..

Un instant après, il aurait voulu se punir d'avoir seulement supposé cela, d'avoir pu profaner cet ange et souiller son idole. Le châtimement lui arriva le soir même, à Kernovenoy, après le dîner, par l'excès du remords, quand il trouva Myriam en extase devant sa baie, ses flots bleus ou verdissants, ses grèves blanches. La jeune fille reprenait possession, avec une sorte d'ivresse, de tous ces biens et de toutes ces beautés qui l'entouraient depuis qu'elle était au monde ; elle rentrait naturellement dans le cadre magnifique et charmant de toute sa vie...

Non ! son cœur n'était pas demeuré en arrière ! Non, sa pensée ne continuait pas le voyage ! Elle était là tout entière, bien là !

Mais alors Martin Bataille ayant bravement dévoré ses six lieues, arrivait au château et demanda à voir M. de Kernovenoy. Tous deux causèrent assez longuement, et le baron revint auprès de sa fille plus soucieux et plus agité.

Myriam n'avait point quitté son poste au bord de la terrasse et se berçait doucement au bruit des flots en chantant une vieille romance d'une infinie douceur que le baron aimait par-dessus toutes les mélodies. Elle s'interrompit un moment :

— Père, je l'ai choisie pour vous.
L'ombre était tout à fait tombée, la nuit était très-chaude. Il s'assit auprès de la chanteuse sur le canapé rustique et, quand elle eut terminé sa

Nous verrons si l'on a assez de discipline et de patriotisme pour les priver de cette joie.

La Liberté :

La Liberté faisant allusion à l'ouverture, fait cette réflexion :

Nous avons de fortes raisons de penser que cette première rencontre pourrait bien être beaucoup plus pacifique qu'on ne l'a prévu. Il ne faudrait pas s'étonner si, pour le moment, les épées restaient au fourreau, et si, de part et d'autre, on se bornait à s'observer de loin, en ajournant la bataille décisive.

L'extrême gauche se réunit de nouveau aujourd'hui pour fixer l'attitude qu'elle doit prendre. Attaquera-t-elle ? Attendra-t-elle d'être attaquée ? Dans sa précédente réunion ses membres n'ont pu se mettre d'accord sur ce point important.

S'ils sont seuls à combattre, les radicaux seront certainement vaincus, et leur audace n'aura d'autre résultat que de mieux faire ressortir leur petit nombre.

Il est peu probable qu'ils veuillent s'exposer à un échec, en soutenant la lutte sur le terrain où le gouvernement les a très habilement placés.

Le National :

La bataille parlementaire qui va se livrer, ne présenterait que des résultats sans portée, si on ne faisait, avant le combat, le dénombrement des forces en présence et l'exposé des doctrines qui vont se trouver en conflit.

Le gouvernement représenté par M. Jules Ferry et ses collègues a manifesté sa volonté de rompre avec les intransigeants et de traiter en adversaires, non seulement du cabinet, mais encore de la France et de la République, les hommes politiques qui font cause commune avec les radicaux et les intransigeants.

Le groupe de l'Union républicaine, très important, a d'abord approuvé sans réserve les actes et les paroles de M. Jules Ferry. Puis, sacrifiant un peu à ses origines, il a indiqué que son concours était acquis au cabinet, sous condition que ce dernier ne réserverait pas ses foudres pour les seuls intransigeants.

L'Opinion :

On lit dans les journaux ennemis du cabinet, les harangues des députés intransigeants ; on lit les diatribes des muscadins de la démagogie : transports de haine et de colère.

Interpelleront-ils ?

On en doute ; leurs déclarations confuses, sans loyauté, ne donnent aucun indice ; ils s'agitent ; ils n'agissent point.

Une interpellation sur la politique générale du gouvernement ne servirait point les projets de leur ambition ; elle serait pour le cabinet la revanche d'une longue campagne de calomnies et d'outrages.

La France :

L'heure des explications solennelles est venue, l'intérêt comme la dignité de tous commande qu'elles soient demandées avec franchise et fournies sans détour.

Il ne s'agit plus pour le gouvernement de monter au Capitole ; mais de rendre des comptes.

Vainement affecte-t-il un calme derrière lequel se dissimulent mal ses embarras. Cette confiance apparente cache plutôt un calcul qu'une sécurité véritable.

Elle n'a qu'un but : rassurer les alarmes de ses amis par l'affection d'une quêtude d'emprunt.

Elle n'a qu'un prétexte : l'embarras où peuvent se trouver les adversaires du cabinet de choisir,

romance, il lui dit à son tour :

— Je vous remercie, Myriam, et je me félicite vraiment, ma chérie, de voir que vous aimez si fort cette vieille maison.

— Je veux ne jamais la quitter, répliqua-t-elle. Il y eut un moment de silence.

— Ainsi, Myriam, vous n'avez jamais songé que vous pourriez vous marier ?

Qu'aurait dit M. de Verteilles s'il avait pu entendre son cousin ? Le baron n'était donc plus en proie à la terreur puérile de suggérer à sa fille de ces pensées dont le marquis disait : « Elles viennent toutes seules. » Il avait donc rassemblé de grands trésors de raison depuis la veille ?

Myriam eut un petit rire argentin.

— Je n'y ai pas, en effet, beaucoup songé, dit-elle ; mais dussé-je me marier un jour, je n'abandonnerais point pour cela Kernovenoy, puisque je ne dois jamais vous quitter, mon père.

— Ce serait donc moi qui céderais la place à votre mari, dit-il en se levant brusquement. Un père doit savoir en ce cas qu'il porte ombre et se retirer devant le nouveau maître du cœur de sa fille. Je n'y manquerais point.

Décidément, il ne craignait plus de faire jaillir dans l'esprit de Myriam les sources nouvelles, troubles peut-être ; il n'avait plus peur de ternir ce miroir. Ou plutôt la passion l'emportait en lui sur la prudence, il ne savait plus bien ce qu'il disait. Myriam sembla réfléchir un instant avant de répondre :

— Mon père, fit-elle doucement, si mon mari prenait ombre, comme vous dites, il ferait bien de ne point me le montrer, car je lui en adresserais de cruels reproches.

parmi les trop nombreux reproches qu'il mérite, le terrain où il leur convient de porter l'attaque.

Le Figaro constate que l'extrême gauche ralentit déjà son feu.

Le Journal des Débats invite la Chambre à s'appliquer à reprendre les modestes travaux utiles et les lois urgentes.

Le Soleil dit que tout semble indiquer que la session extraordinaire s'écoulera sans crise ministérielle. L'heure des grandes réparations n'a pas encore sonné.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Dans la séance du conseil municipal du mardi 23 octobre courant, le maire a rendu compte du résultat de l'emprunt. Il a demandé ensuite à quels travaux le conseil désirait que les fonds fussent employés.

M. le maire a dit qu'il était entendu depuis longtemps que les premiers fonds de l'emprunt devaient servir à éteindre la dette existante et à payer l'acquisition du moulin Andoury ; il a ensuite indiqué certains travaux à exécuter d'urgence, tels que les rues Ste-Claire, St-James, etc., etc., dont la dépense ne doit pas dépasser 60,000 fr. environ. Quant au surplus, il sera employé à l'exécution des travaux qui seront ultérieurement désignés.

C'est une commission du conseil municipal comprenant tous les membres qui composent les deux commissions des finances et des travaux publics qui demeure chargée de faire cette désignation.

Nous espérons donc que cette commission s'inspirera des besoins de chaque quartier de la ville et que les centres les plus peuplés ne seront pas oubliés.

Ville de Cahors.

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.

Les cours d'enseignement secondaire des jeunes filles recommenceront le lundi, 5 novembre. A partir de la rentrée, ils seront placés sous la surveillance de Mlle Soulié, directrice. Ces cours comprendront 2 années pour lesquelles l'enseignement sera réparti de la manière suivante :

PREMIÈRE ANNÉE.

Les cours d'enseignement pourront être suivis utilement par les jeunes filles qui se préparent au brevet élémentaire.

Lundi matin, 10 à 11 h., Histoire naturelle ; professeur, M. Borelly.

Mardi matin, 10 à 11 h., Mathématiques ; M. Fajon.

Mercredi matin, 10 à 11 h. Histoire et géographie ; M. Jourdan.

Mercredi soir, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, Littérature ; M. Pradelle.

— Vous ne seriez pas si sévère ! s'écria-t-il. Ne l'aimeriez-vous pas plus que moi ? D'ailleurs, ce serait votre devoir.

— S'il me demandait de l'aimer autant, je pourrais guère ne pas le lui promettre, répliqua la jeune fille d'un air rêveur. Mais plus que vous ? Cela est impossible. Je n'aimerais jamais personne plus que vous, mon père.

— Vous le croyez ? dit-il. Cela suffirait à me rendre heureux si je connaissais moins bien la vie et la loi de ma destinée, si je ne savais pas que vos sentiments envers moi changeront un jour, tandis que les miens envers vous s'aguiseront dans l'isolement et les regrets. C'est le lot commun à tous les pères. Voilà ce que les sots et les cœurs froids et banals trouveront à me dire pour me consoler. Comme si j'étais un père semblable à tous les autres ! J'ai déposé autour de vous plus d'amour que n'en contient peut-être le reste du monde. Je ne suis donc pas résigné aux semblants de retour et à la fausse monnaie. Je ne veux point voir gagner en ma présence un cœur qui aura été mon unique bien ; je ne veux pas qu'on métrahisse doucement sous mes yeux. Je préfère la solitude. Mariez-vous quand il vous plaira, Myriam. Je n'entends pas, après cela, qu'on me supporte ! Je saurais bien m'exiler.

— Mon père, dit Myriam avec fermeté, vous souffrez, c'est pourquoi je ne me récrie point contre l'injure que vous me faites. Je savais bien ce que vous pensiez sur de certaines choses...

— Vous le saviez ?..

— Tenez, cher père, reprit-elle en se jetant à son cou, je crois que vous prenez votre fille pour une petite sotte, puisque vous ne la supposez pas

Mercredi soir, 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, Langue française ; M. Piot, fils.

Vendredi matin, 9 à 10 h., Histoire ; M. Jourdan.

Vendredi soir, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, Mathématiques ; M. Fajon.

Samedi matin, 10 à 11 h., Langue française ; M. Piot, fils.

DEUXIÈME ANNÉE.

Lundi soir, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, Histoire et géographie ; professeur, M. Jourdan.

Lundi soir, 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, Littérature ; M. Piot, père.

Mardi soir, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, Mathématiques ; M. Fajon.

Mardi soir, 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, Histoire ; M. Jourdan.

Jeudi matin, 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, Littérature ; M. Piot, père.

Jeudi soir, 2 à 4 h., Physique et chimie ; M. Borelly.

Samedi soir, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, Géométrie ; M. Fajon.

Samedi soir, 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 ; Morale ; M. Mauxion ;

COURS COMMUNS AUX DEUX ANNÉES.

Mercredi soir, 2 à 3 h., Ouvrage manuel ; M^{me} Brassac.

Mardi matin, 9 à 10 h., Musique ; M. Combes.

Jeudi matin, 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2, Dessin ; M. Calmon.

Vendredi 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, Anglais ; M. Herbert ;

Le prix de la rétribution est fixé à 5 fr. par mois. Le premier paiement mensuel aura lieu en même temps que l'inscription, et les autres paiements seront perçus au commencement du mois par Mlle Soulié.

Les inscriptions seront reçues au bureau de l'inspection académique. La directrice assistera à toutes les leçons. Chaque élève pourra cependant être accompagné par sa mère ou par une personne de confiance, mais le public ne sera pas admis.

Les colonels du 7^e de ligne.

LE COLONEL TARAYRE.

Voici les états de service du colonel du 7^e de ligne, M. Tarayre (Antoine-Frédéric) qui, comme on le sait, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Né à Cahors le 26 septembre 1823, entré à l'école de St-Cyr le 16 novembre 1843, nommé sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1845, lieutenant le 19 décembre 1848, capitaine le 30 décembre 1854, chef de bataillon le 17 novembre 1862, lieutenant colonel le 14 août 1870, colonel le 14 août 1871, il tenait depuis longtemps le 1^{er} rang comme ancien colonel parmi les colonels de l'armée.

Depuis le 14 juillet il était commandeur de la Légion d'honneur.

LE COLONEL COMBARIEU.

Son successeur, M. Combarieu (Emile-Jean-Pierre), est né à Cahors le 4 février 1834. Entré à St-Cyr le 10 novembre 1854, nommé sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1856, lieutenant

capable de lire dans votre cœur comme vous croyez lire dans le sien. Voulez-vous que nous laissions cela ? Ou bien aimez-vous mieux que je vous promette de ne point me marier ?

— Myriam ! murmura-t-il... j'ai mérité ce que vous me dites.

— C'est donc conclu !... fit-elle gaiement. Allons nous reposer, et, demain, je me lèverai de bonne heure pour tailler notre jasmin.

... Le lendemain, dès huit heures, le baron se trouvait assis au même endroit sur la terrasse. Il y reçut le bonjour et le baiser de Myriam qui arrivait escortée d'un jardinier. Il s'agissait d'élaguer les grappes sèches de l'arbuste légendaire de Kernovenoy. Au quatrième coup de ses grands ciseaux, l'homme fit tomber de l'épaisseur du feuillage un innocent chiffon de papier...

Il ne savait pas lire, et ne se doutait guère du mal qu'il faisait ; il ramassa sur le sable ce billet qui contenait un seul mot et le présenta à sa jeune maîtresse. Mademoiselle de Kernovenoy le lut, le laissa retomber et s'éloigna.

Le baron demeurait assis, il pensait que Myriam avait oublié chez elle quelque objet qu'elle allait y chercher... O puissance et malignité des petites causes ! Si le vent avait soufflé du nord, il aurait emporté ce billet dans les flots et personne au monde que mademoiselle de Kernovenoy, ne l'aurait lu.

Mais...

PAUL PERRET.

(A suivre.)

le 21 janvier 1863, capitaine le 10 août 1868, chef de bataillon le 9 novembre 1870, au 35^e; commandant en second, comme lieutenant colonel à partir du 7 juin 1879, l'école de St-Cyr. Nommé colonel du 86^e de ligne en avril 1883, appelé au commandement du 7^e de ligne le 20 octobre 1883.

Les officiers du 7^e de ligne ont offert, hier au soir, un punch à leur nouveau colonel, M. Combarieu. Le Cercle des Officiers, chez M. Salomon, avait été brillamment décoré pour la circonstance.

La musique du régiment s'est fait entendre devant le Cercle, de 8 à 10 heures.

L'Officiel publie l'état approximatif de la récolte dans le département du Lot en 1883. Il résulte de ce document que 64,000 hectares ensemencés en froment ont donné 675,000 hectolitres, pesant 326,500 quintaux métriques; 2,500 hectares ensemencés en méteil ont donné 37,500 hectolitres, pesant 26,250 quintaux métriques; 12,000 hectares ensemencés en seigle ont donné 108,000 hectolitres, pesant 75,600 quintaux métriques.

Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon, en date du 18 courant, MM. Planchou, maire de Masclat, et Danglard, adjoint au maire du Roc, sont nommés commissaires à l'effet de concourir, avec l'administration des contributions directes et en présence de M. le maire de Lamothe-Fénelon, à l'évaluation des pertes causées dans cette dernière commune par le phylloxera.

On nous écrit de Lacapelle-Cabanac, le 24 octobre 1883 :

Monsieur le Directeur,

Un fait heureusement rare, œuvre d'une main scélérate, s'est passé dans la commune de Floressas, canton de Puy-l'Evêque. Dans la nuit de samedi à dimanche, 13-14 octobre, un misérable est entré dans le cellier de M. Reynal où se trouvaient deux cuves contenant environ 25 barriques de vin; ce scélérat a sorti le bouchon d'une canelle de ces cuves et la canelle de l'autre, et le vin s'est entièrement perdu.

On nous écrit de Duravel :

Lundi 22 octobre se tenait à Duravel la foire des oies. Elle a été fort belle. Les oies se sont vendues de 8 à 16 francs la paire; la plus grande partie s'est vendue de 11 à 12 francs. Les cochons étaient à bon marché : on parlait de 40 francs les 50 kilos, poids vif, pour les gras.

AGEN. — Nous annonçons avec plaisir que la réunion félibresque de la *Maintenance d'Aquitaine*, se réunira à Agen, pour célébrer, l'an prochain, la Sainte-Etoile. C'est l'*Académie Jasmin* qui donnera à tous les félibres la plus gracieuse hospitalité.

VILLENEUVE-SUR-LOT. — Une jeune fille, Mile Julia Delpach, a arrêté un cheval attelé à une voiture, qui s'emportait, et qui, dans sa course, pouvait causer de graves accidents.

Un tel exploit est assez rare pour que nous le citions et pour que nous félicitions la jeune personne courageuse qui l'a accompli.

UNE RÉVÉLATION IN EXTREMIS

Le sieur Michel Cabarrecq, d'Asson (Basses-Pyrénées), fut frappé, la semaine dernière, d'une attaque de paralysie. Se croyant sur le point de mourir, il se montra en proie aux plus cruels remords concernant un acte de sa vie. C'est ainsi que bientôt en présence de plusieurs personnes terrifiées, il déclara avoir assassiné, pour le voler, il y a vingt ans environ, le nommé Brèque, de la même commune.

Il dénonçait en même temps, comme ayant participé au crime et reçu leur part d'une somme de 400 fr. soustraite à la victime, trois individus encore vivants, qui habitent les communes de Bruges, Arthez-d'Asson et Capbis.

Cabarrecq, sur son lit de douleur, a expliqué comment il avait commis son crime, aidé de ses complices.

Un soir, ayant vu une certaine somme entre les mains d'un nommé Brèque, ils l'emmenèrent dans une auberge d'Arthez-d'Asson, où ils le firent boire avec excès. Quand ils le virent en état d'ivresse, ils l'entraînèrent au dehors et,

après l'avoir conduit dans un endroit écarté, ils l'assassinèrent et cachèrent son cadavre dans les broussailles.

Le lendemain, Cabarrecq, seul cette fois, alla retirer le cadavre de l'endroit où il avait été laissé la veille et le déposa sur le bord du chemin où l'on ne tarda pas à le découvrir.

Cabarrecq et ses complices furent soupçonnés, mais leur culpabilité ne put pas être établie.

Ces trois individus sont, comme Cabarrecq, couverts par la prescription.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Par décision ministérielle, la création d'un bureau télégraphique a été autorisée dans la commune de Saint-Germain-de-Bel-Air, arrondissement de Gourdon.

Voici comment sont déterminées, pour cette année, les proportions dans lesquelles les grades de sous-officiers pourront être conférés aux engagés conditionnels de l'appel de 1882 qui vont être renvoyés, le 11 novembre prochain, dans leurs foyers :

- Un quart de l'effectif des engagés conditionnels pour l'infanterie ;
- Un dixième pour la cavalerie ;
- Un quart pour l'artillerie ;
- Un sixième pour les infirmiers.

La proportion ci-dessus pourra être dépassée dans les corps d'infanterie et dans les sections d'infirmiers, si les chefs de corps trouvaient des sujets capables de devenir plus tard de bons candidats pour le grade de sous-lieutenant de réserve et d'officiers d'administration de réserve des hôpitaux militaires.

Quant aux propositions pour le grade de sous-lieutenant de réserve, établies en faveur des engagés conditionnels de deuxième année, elles devront faire l'objet de rapports spéciaux de la part des chefs de corps.

ÉCRASÉ PAR UNE LOCOMOTIVE

Le dix-neuf du courant, vers 6 heures du soir, la machine à vapeur, employée aux travaux du chemin de fer en construction dans la commune de Dégagnac, canton de Salviac, a écrasé un individu qui a été reconnu pour être le nommé Dumont Jean, âgé de 18 ans, terrassier, né à Périgueux.

Cet individu avait été vu, une heure avant l'accident, en état complet d'ivresse, suivant la ligne du chemin de fer en construction.

EXTINCTION DES FEUX DE PÉTROLE

L'usage du pétrole, comme éclairage se répand de plus en plus, et les accidents que l'on constate deviennent, naturellement, de plus en plus nombreux. Nous ne saurions trop rappeler qu'il y a un moyen bien simple d'empêcher l'incendie de prendre une grande importance. C'est d'avoir toujours chez soi une bouteille contenant de l'ammoniaque (alcali volatil). Aussitôt que le feu a pris au pétrole, il faut répandre dans la pièce le contenu de la bouteille d'ammoniaque, dont les vapeurs éteignent instantanément le feu. Cette propriété ne s'applique pas seulement au pétrole, mais bien à toutes les autres matières de combustion.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous croyons pouvoir annoncer les débuts d'une troupe théâtrale pour le onze du mois prochain.

Dernières Nouvelles

— Mardi soir, dans une réunion de députés de l'extrême gauche, qui n'a pas duré moins de quatre heures, parmi les résolutions arrêtées, signalons la plus importante : c'est qu'une proposition sera déposée, aussitôt après l'ouverture des Chambres, tendant à demander l'expulsion des princes d'Orléans, basée sur ce fait que la lettre de M. Boucher constitue acte de prétendant.

Le bruit court que le gouvernement combattra ladite proposition.

— Nous croyons savoir que, malgré tous les démentis, M. Waldeck-Rousseau s'occupe de trouver un successeur au préfet de police.

— Il est beaucoup question de remaniements ministériels pour une échéance assez prochaine. Ces bruits semblent plus véridiques que tous ceux qui ont circulé pendant les dernières vacances.

Bourse de Paris.

Cours du 25 Octobre.

Rente 3 p. %	78.10
— 3 p. % amortissable	79.60
— 4 1/2 p. %	106.30
— 5 p. %	108.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 23 octobre.

La mauvaise tenue des marchés étrangers est pour beaucoup dans la lourdeur qui a marqué la séance du premier jour de la semaine. A Londres et en Allemagne, les valeurs internationales sont, depuis quelques jours, l'objet de ventes suivies. Notre marché en banque est fort éprouvé et le malaise qui s'y manifeste produit une impression fâcheuse sur le marché officiel.

Aujourd'hui le 3 0/0 se traite à 78.20, l'Amortissable à 79.80 et le 4 1/2 à 108.45.

Le Foncier est à 1,245, la Banque de Paris à 886, le Crédit Lyonnais à 552 et la Société Générale à 502.

L'action Suez, qui hier avait été refoulé à 2,200, débute à 2,220 et termine à 2,255.

L'italien cote 91, le Turc, à 9.85 et la Banque Ottomane à 704.

Il y a vendeur à la Banque Nationale 11 rue Lepeletier, de 12 oblig. Gros Camionnage de Paris à 310; de 25 act. idem à 190; de 25 act. Dieu-Merci à 120; de 50 act. Raffinerie Liégeois à 25; de 20 act. Vieux Chêne à 150; de 5 parts Variétés à 4,450; de 20/10 part Banque Parisienne à 115; 30 act. Folies-Bergères à 325; 40 act. journal la Paix à 45; 15 Rouen à 125; 30 obligations Salins de la Méditerranée à 30; 2 act. Terrains de Nice à 700; 1 act. Vichy à 3,600; 17 act. Vaux à Fréjus à 100.

Il y a acheteur à la Banque Nationale, 11 rue Lepeletier, de 30 actions Abeille-Grêle à 225, 10 actions Hippodrome à 180, 15 actions porteurs de la Meuse à 50; 20 obligations Charbonnages du Rhin à 90, 50 actions Lyon-incendie à 10; 25 actions Société Générale des Soufres à 8.

A NOS LECTEURS

Le Magazine, journal de lecture illustré, genre *Magasin Pittoresque* qui a commencé sa deuxième année, formant tous les ans un très beau volume de 400 pages avec 200 jolies gravures, 8 fr. par an, est laissé au quart de ce prix à tout lecteur de ce journal qui enverra, avec cet avis découpé, 2 fr. 20 en mandat ou en timbres, à M. Bell, 12, rue Descombes, Paris.

PRIME POPULAIRE

EN VENTE,

AU PROFIT DU MONUMENT GAMBETTA,

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0^m 45 sur 0^m 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.

AVIS.

M. Audouard, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il a transféré son cabinet au Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs, où il sera du 1^{er} au 5 de chaque mois.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 16 LIVRAISON

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

PROVINCE DE QUERCY

DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ÉCHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

LOUS PANTÈNS

Fablo

L'éfan d'un bignérou dé la costo del Lot,
Despéi sèt à oucit ans que trébrebo l'escolo,
A diré la bertat, n'èro pas qu'uno colo.
Dé frances justomèn counessio quauqué mot;
Flac en calcul, pigré, mémorio duro,
Abio 'no passablo escrituro.
Aco raï probo pas qué l'on siosque sabent,
Espéritous, entelligent.
Mai que mai las gens à forto cabosso
En zigo-zago, fan uno escrituro grosso
Empoussiblo souben à desenrambouha,
O dé patos dé mousco à bous fa desélha.

N'aïmen doun pas à travailha,
Pierrou — car atal s'apélabo
Nostre escoulié — dé countun s'amusabo
A chimarra dins sous cafés,
Tracen de groussiéros figuros
O pulèu de caricaturous
De souldats e de cabalhés,
De pantèns de tout biais agraden fort al païré,
Omé simplas al pun dé creire que Pierrou
Abio trop de talant per resta bignérou,
E que talèu quitat la classo,
Poudrio pla demanda 'no plaço
D'aspiran couductou

E, pus tard, mai qu'aco... Pécaire !
Ero abuat, lou paure païre ;
Car, quand s'agis de parbeni
On nou fa pas tan bisté soun cami,
Surtout quand on a la cerbello routo
Coumo fosso Pierrou qu'on trobo su la routo
Dé las aunous.

Per né féni
Diguèn qu'un dimenje mati
Toujou coufat de la memo pensado,
Lou païre de Pierrou, la camiso empesado,
Causat des mai nèbes souliés,
A la pocho pourten de soun fil lous cafés,
Counten coum' un cardi, bous arribo à la bilo
Per prene lou counsel d'un famus ingeniür
Qué lou troumpara pas; d'abanço, n'ès sigür.

A peno a sigougnat l'esquilo,
Qu'aqueste duers é, sans faissou,
Dins soun burèu meno lou bignérou,
Lou fa 'ssiéta, barro la porto,
Apèi dé sa paraulo forto :
« Abès à mé parla ? — Oui, moussu, — Que bous
[cal ?

« — Escusas ; io bouldrioi bous fa beire un trabal
« Dé moum efan... Me dirès bostro idèio
« Quand l'aures agachat. Soun de bellis dessins. »
E benguen coulou de ciréio,
A la bisto d'aqués pantèns :
— « Dé pantèns ! Lou diables se founde, »
Respondet l'ingeniür un bri trop foutrassous,
Mes franc autant qu'esperitous,
« Oh n'en manquo pas dins aqueste moundé !
« Sé me crezès, gardas bostré fil ambé bous. »

CASTELA.

Octobre 1883.

POUR PARAÎTRE LE 1^{er} NOVEMBRE 1883

dans toutes les Librairies

ÉCHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Recueil complet de toutes les œuvres lues au Banquet et à la séance du soir.

ÉDITION POPULAIRE

PRIX 20c. LA LIVRAISON

Impression soignée. — Premier Tirage à 10,000 exemplaires.



A VENDRE

Une grande MAISON sise à Figeac avec cour et vaste jardin, ainsi que l'établissement des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES

SUCCURSALE DE CAHORS
RUE DU LYCÉE NUMÉRO 40.

Compte de Dépôts rapportant 10 0/0 par an d'intérêt payables par trimestres, consistant en Bons de 500 francs.

En garantie du remboursement de ces bons, les chemins de fer français (grandes lignes) soit du Crédit Foncier, émission 1883, d'égale valeur nominale.

On peut dès maintenant se faire inscrire pour le nombre de bons que l'on désire, à la succursale, rue du Lycée, 40, où les notices et prospectus sont tenus à la disposition du public.

Les Délégations Commerciales existent depuis deux ans et ont toujours tenu leurs engagements avec la plus rigoureuse exactitude.

GRAND SUCCÈS ! LE FINANCIER POPULAIRE

Le meilleur marché, le plus complet et le mieux renseigné des Journaux financiers. — 52 numéros par an. — Parait tous les Dimanches. — Publie les Cours de toutes les Valeurs et donne tous les Tirages avant les autres journaux.

30 CENTIMES

ABONNEMENT PAR AN :
80 cent. en timbres-poste au Directeur
10, Place de la Bourse, PARIS

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE

D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
4^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

A dater du 15 Octobre

L'HOTEL DE LA POSTE

Sera tenu par M. Delrieu, propriétaire du Café Alsace-Lorraine.

BONNE TENUE — CONFORT — SERVICE SOIGNÉ

Restaurant. — Table d'hôte. — Chambres à coucher.

PRIX MODÉRÉS

VOITURE A TOUS LES TRAINS

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1891

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements
d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

VINS DU LOT

Vinage.

M. Montagne, Avenue de la Gare, informe qu'il vient de recevoir une grande quantité de 3/6 spécialement affecté pour le vinage, ne laissant aucun goût, ne se retrouvant pas à l'analyse et agissant sur les vins d'une façon surprenante.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État, Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la
CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux
Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayme, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Prévient le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés Maison ROQUES, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.